



Grand Collège des Rites Écossais
SUPRÊME CONSEIL DU 33^{DEGRÉ} EN FRANCE
1764 - 1804
GODF

Lettre mensuelle n°179 - octobre 2021

Très chers Frères et Soeurs,

Cette lettre mensuelle de rentrée est pour moi l'occasion de souhaiter à chacun et chacune de vous une excellente année maçonnique 6021-6022, féconde, stimulante, empreinte de fraternité.

Et je forme le vœu qu'elle puisse se dérouler dans de bien meilleures conditions que l'année passée.

Les premiers jours de septembre nous ont réunis à Paris pour nos Grandes Tenues, dites d'automne : Grand Conseil Philosophique, Grande Loge de Perfection et Grand Chapitre. Regroupant chacune environ 250 Frères et Sœurs, elles ont marqué la reprise des travaux et ont permis de constater combien la franc-maçonnerie est fondatrice du plaisir d'être et de travailler ensemble.

La Grande Loge de Perfection fut l'occasion d'échanges fructueux avec les représentants des Ateliers autour du projet « Arc-en-ciel » (cooptation, intégration, progression initiatique).

Le Grand Chapitre, quant à lui, fut celle de retrouver tous ceux avec qui nous entretenons d'étroites relations fraternelles : juridictions écossaises françaises et étrangères, juridictions de hauts grades du Grand Orient de France, ce dernier étant représenté par le Grand Maître conduisant une importante délégation du Conseil de l'Ordre.

Vous aussi avez repris le chemin de vos Ateliers. Lors des tenues de rentrée, il est traditionnellement procédé à l'installation des Collège d'Officiers. Bien que prévue par le Règlement général (article 38), cette dernière n'est pas qu'une simple formalité administrative. Elle est un temps fort de la vie de l'Atelier et, de ce fait, doit revêtir rigueur et solennité.

Elle est aussi un moment de reconnaissance réciproque : reconnaissance des membres de l'Atelier par les Officiers et inversement.

La promesse de chaque Officier « *d'accomplir avec zèle et dévouement les devoirs du poste auquel [il] est appelé par la confiance de [ses] Frères et Sœurs* », est non seulement une prise d'engagement vis-à-vis des autres et de soi-même, mais aussi la reconnaissance d'une responsabilité qui n'est jamais que confiée par ses pairs dont on reste, quelle que soit la charge et les circonstances, l'égal, sans pouvoirs autres que ceux conférés par le rituel et le règlement. Et cela vaut pour tous les Ateliers, de la Loge de Perfection au Suprême Conseil.

Prévaut la même idée d'égalité lorsque les membres de l'Atelier sont invités à reconnaître les Officiers et « *à leur porter la déférence qui leur est due en leurs qualités respectives* ». La déférence dont il est question ici n'est pas servilité mais considération respectueuse portée à autrui telle qu'on aimerait qu'on nous la porte.

Cette double reconnaissance est garante de l'unité du groupe et gage d'efficacité dans nos travaux car, à sa manière, elle permet de réunir ce qui est épars, principe auquel nous sommes profondément attachés.

Soyez assurés, très chers Frères et Sœurs, de ma très fraternelle amitié.

T.: I.: F.: **Georges LASSOUS**, 33^e

Très Puissant Souverain Grand Commandeur